

COMPTES ANNUELS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : S.C. CrelanCo

Forme juridique¹ : SOCIETE COOPERATIVE

Adresse : BOULEVARD SYLVAIN DUPUIS N° : 251 Boîte :

Code postal : 1070 Commune : Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.....

Adresse Internet² : http://www.

Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise 0403.263.840

DATE 13 / 02 / 2020 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EURO³ approuvés par l'assemblée générale du 30 / 04 / 2026

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2025 au 31 / 12 / 2025

Exercice précédent du 01 / 01 / 2024 au 31 / 12 / 2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas⁴** identiques à ceux publiés antérieurement.

Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de⁵:

Sont joints aux présents comptes annuels² : - le rapport des commissaires
- le rapport de gestion

Nombre total de pages déposées :

Signature
(nom et qualité)

Signed by:
Pieter Desmedt
D3616AD6E31F4EB...

CFO

Signature
(nom et qualité)

DocuSigned by:
Philippe Voisin
C1D60B673EB2430...

CEO

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

4 Biffer la mention inutile.

5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogoire.

N° 0403.263.840

C-ét 2.1

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Benoît BAYENET , Président , Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Monsieur Luc VERSELE , Vice-Président, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Monsieur Bernard DE MEULEMEESTER , Administrateur (jusqu'au 10 mars 2025), Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Madame Catherine DELANGHE, Administrateur, Boulevard Syvlain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
Monsieur Xavier GELLYNCK, Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Monsieur Pierre LEONARD , Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Madame Claude MELEN , Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Madame Sarah SCAILLET , Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Madame Marianne STREEL, Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
Monsieur Hendrik VANDAMME, Administrateur, Boulevard Sylvain Dupuis 251 , 1070 Bruxelles
EY Réviseurs d'Entreprises SRL, Christel WEYMEERSCH et Christophe BOSCHMANS,
Commissaire, Kouterveldstraat 7B 001, 1831 DIEGEM

N° 0403.263.840

C-ét 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

N°	BE 403.263.840	C-ét 3.1
----	----------------	----------

BILAN APRES REPARTITION

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux		10100	24.533.472	25.319.855
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		10200	0	0
III. Créances sur les établissements de crédit	6.1	10300	12.129.229.322	8.798.742.739
A. A vue		10310	12.129.229.322	8.798.742.739
B. Autres créances (à terme ou à préavis)		10320	0	0
IV. Créances sur clients	6.2	10400	6.208.502.668	5.326.395.234
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	6.3	10500	0	0
A. D'émetteurs publics		10510	0	0
B. D'autres émetteurs		10520	0	0
VI. Actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	6.4	10600	0	0
VII. Immobilisations financières	6.5/ 6.6.1	10700	1.278.342.928	1.278.342.928
A. Participations dans des entreprises liées		10710	1.278.342.928	1.278.342.928
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10720	0	0
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières		10730	0	0
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		10740	0	0
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	6.7	10800	37.166.565	25.832.104
IX. Immobilisations corporelles	6.8	10900	0	21
X. Actions propres		11000	0	0
XI. Autres actifs	6.9	11100	2.708	171.219
XII. Comptes de régularisation	6.10	11200	31.550.534	93.487.589
TOTAL DE L'ACTIF		19900	19.709.328.197	15.548.291.690

N° BE 403.263.840

C-ét 3.2

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS DE TIERS		201/208	18.020.289.612	13.994.966.543
I. Dettes envers des établissements de crédit	6.11	20100	0	0
A. A vue		20110	0	0
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20120	0	0
C. Autres dettes à terme ou à préavis		20130	0	0
II. Dettes envers la clientèle	6.12	20200	17.814.590.309	13.828.257.866
A. Dépôts d'épargne		20210	12.823.687.261	9.426.318.956
B. Autres dettes		20220	4.990.903.048	4.401.938.910
1. A vue		20221	4.983.473.431	4.396.557.135
2. A terme ou à préavis		20222	7.429.617	5.381.775
3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		20223	0	0
III. Dettes représentées par un titre	6.13	20300	0	0
A. Bons et obligations en circulation		20310	0	0
B. Autres		20320	0	0
IV. Autres dettes	6.14	20400	65.133.877	54.721.184
V. Comptes de régularisation	6.15	20500	124.916.429	96.338.497
VI. Provisions et impôts différés		20600	4.656.707	4.656.707
A. Provisions pour risques et charges		20610	4.656.707	4.656.707
1. Pensions et obligations similaires		20611	0	0
2. Impôts		20612	0	0
3. Autres risques et charges	6.16	20613	4.656.707	4.656.707
B. Impôts différés		20620	0	0
VII. Fonds pour risques bancaires généraux		20700	10.992.290	10.992.290
VIII. Dettes subordonnées	6.17	20800	0	0
CAPITAUX PROPRES		209/213	1.689.038.585	1.553.325.146
IX. Capital	6.18	20900	1.278.303.141	1.138.290.587
A. Capital souscrit		20910	1.278.303.141	1.138.290.587
B. Capital non appelé		20920	0	0
X. Primes d'émission		21000	0	0
XI. Plus-values de réévaluation		21100	0	0
XII. Réserves		21200	164.334.102	164.334.102
A. Réserve légale		21210	28.470.938	28.470.938
B. Réserves indisponibles		21220	8.356.237	8.356.237
1. Pour actions propres		21221	0	0
2. Autres		21222	8.356.237	8.356.237
C. Réserves immunisées		21230	0	0
D. Réserves disponibles		21240	127.506.927	127.506.927
XIII. Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	21300	246.401.342	250.700.457
TOTAL DU PASSIF		29900	19.709.328.197	15.548.291.690

N° BE 403.263.840

C-ét 3.3

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
POSTES HORS BILAN				
I. Passifs éventuels				
	6.22	30100	25.648.873	28.248.054
A. Acceptations non négociées		30110	0	0
B. Cautions à caractère de substitut de crédit		30120	25.648.873	28.248.054
C. Autres cautions		30130	0	0
D. Crédits documentaires		30140	0	0
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers		30150	0	0
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit				
	6.22 / 6.24	30200	587.556.730	516.423.208
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds		30210	0	0
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs		30220	0	0
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées		30230	587.556.730	516.423.208
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		30240	0	0
E. Engagements de rachat résultant de cessions rétrocessions imparfaites		30250	0	0
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit				
		30300	0	0
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		30310	0	0
B. Dépôts à découvert et assimilés		30320	0	0
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés				
		30400	0	0

N° BE 403.263.840

C-ét 4bis

COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de compte)

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS				
II. Intérêts et charges assimilées		40200	109.652.862	87.701.166
V. Commissions versées		40500	49.967.176	75.831.250
VI. Perte provenant d'opérations financières	(-)	40600	0	0
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	(-)	40610	0	0
B. De la réalisation de titres de placement	(-)	40620	0	0
VII. Frais généraux administratifs		40700	113.622.357	138.449.171
A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	2.114.986	2.398.035
B. Autres frais administratifs		40720	111.507.371	136.051.136
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	11.514.646	9.747.039
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan	(-)	40900	3.978.954	4.416.711
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	(-)	41000	0	0
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200	0	0
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux	(+)(-)	41300	0	0
XV. Autres charges d'exploitation	6.23	41500	17.764.041	17.287.200
XVIII. Charges exceptionnelles		41800	10.025	192.800
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	737	0
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820	0	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations (utilisations)	(+)(-)	41830	0	0
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840	0	0
E. Autres charges exceptionnelles	6.25	41850	9.289	192.800
XIXbis.A. Transfert aux impôts différés		41921	0	0
XX.A. Impôts	(-) 6.26	42010	7.514.049	7.075.799
XXI. Bénéfice de l'exercice		42100	46.813.835	42.723.204
XXII. Transfert aux réserves immunisées	(-)	42200	0	0
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter		42300	46.813.835	42.723.204

N°	BE 403.263.840	C-ét 4bis
----	----------------	-----------

	Ann .	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS				
I. Intérêts et produits assimilés	6.23	40100	327.718.733	354.288.533
A. Dont : de titres à revenu fixe		40110		
III. Revenus de titres à revenu variable	6.23	40300	62	86
A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	0	0
B. De participations dans des entreprises liées		40320	62	86
C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330	0	0
D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340	0	0
IV. Commissions perçues	6.23	40400	24.453.921	21.892.565
A. Courtages et commissions apparentées		40410	0	0
B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	339.168	362.023
C. Autres commissions perçues		40430	24.114.753	21.530.542
VI. Bénéfice provenant d'opérations financières	6.23	40600	48.605	0
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	48.605	0
B. De la réalisation de titres de placement		40620	0	0
IX. Reprises de réductions de valeur sur créances et reprises de provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		40900	0	0
X. Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable		41000	0	0
XI. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41100		
XIII. Prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux		41300	0	0
XIV. Autres produits d'exploitation	6.23	41400	8.091.247	7.241.745
XVII. Produits exceptionnels		41700	517.631	1.412
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .		41710	0	0
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720	0	0
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730	0	0
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	272.931	0
E. Autres produits exceptionnels	6.25	41750	244.701	1.412
XIXbis.B. Prélèvements sur les impôts différés		41922	0	0
XX.B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	6.26	42020	7.746	0
XXI. Perte de l'exercice		42100	0	0
XXII. Prélèvements sur les réserves immunisées		42200	0	0
XXIII. Perte de l'exercice à affecter		42300	0	0

N° BE 403.263.840

C-ét 5

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	49100	297.514.292	294.528.924
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(42300)	46.813.835	42.723.204
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	(21300P)	250.700.457	251.805.720
B. Prélèvements sur les capitaux propres		49200	0	0
1. Sur le capital et les primes d'émission		49210	0	0
2. Sur les réserves		49220	0	0
C. Affectations aux capitaux propres		49300	0	0
1. Au capital et aux primes d'émission		49310	0	0
2. A la réserve légale		49320	0	0
3. Aux autres réserves		49330	0	0
D. Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	49400	246.401.342	250.700.457
E. Intervention d'associés dans la perte		49500	0	0
F. Bénéfice à distribuer		49600	51.112.950	43.828.467
1. Rémunération du capital		49610	51.088.953	43.813.617
2. Administrateurs ou gérants		49620	0	0
3. Autres allocataires		49630	23.997	14.850

N° BE 403.263.840

C-ét 6.1

ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

A. RELEVÉ GÉNÉRAL POUR LE POSTE DANS SON ENSEMBLE

1. Créances sur les entreprises liées
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
3. Créances subordonnées

B. RELEVÉ DES AUTRES CRÉANCES (A TERME OU A PREAVIS)

1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

2. Ventilation des autres créances (à terme ou à préavis) selon leur durée résiduelle

- a. Trois mois maximum
- b. Plus de trois mois à un an maximum
- c. Plus d'un an à cinq ans maximum
- d. Plus de cinq ans
- e. A durée indéterminée

Codes	Exercice	Exercice précédent
(10300)	12.129.229.322	8.798.742.739
50101	12.129.229.322	8.798.742.739
50102	0	0
50103	0	0
(10320)	0	0
50104	0	0
50105	0	
50106	0	
50107	0	
50108	0	
50109	0	

N° BE 403.263.840

C-ét 6.2

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Créances sur les entreprises liées	50201	62.441.737	94.089
2. Créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	50202	0	0
3. Créances subordonnées	50203	0	0
4. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit	50204	0	0
5. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur durée résiduelle			
a. Trois mois maximum	50205	78.631.556	
b. Plus de trois mois à un an maximum	50206	137.203.558	
c. Plus d'un an à cinq ans maximum	50207	956.413.737	
d. Plus de cinq ans	50208	5.000.014.117	
e. A durée indéterminée	50209	36.239.701	
6. Ventilation des créances sur la clientèle selon la nature des débiteurs			
a. Créances sur les pouvoirs publics	50210	347.299	429.199
b. Créances sur les particuliers	50211	3.864.294.957	3.448.745.664
c. Créances sur les entreprises	50212	2.343.860.413	1.877.220.371
7. Ventilation des créances sur la clientèle selon leur nature			
a. Effets commerciaux (y compris acceptations propres)	50213	0	
b. Créances résultant de la location-financement et créances similaires	50214	0	
c. Prêts à taux de chargement forfaitaire	50215	631.726.197	
d. Prêts hypothécaires	50216	3.330.410.302	
e. Autres prêts à terme à plus d'un an	50217	2.113.720.756	
f. Autres créances	50218	132.645.413	
8. Ventilation géographique des créances sur la clientèle			
a. Origine belge	50219	6.190.144.471	
b. Origine étrangère	50220	18.358.197	
9. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation			
a. Capitaux initialement prêtés	50221	0	
b. Fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant à ces prêts	50222	0	
c. Encours net de ces prêts (a - b)	50223	0	

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.3.3
----	----------------	------------

IIIBIS. PRETS CITOYENS THEMATIQUES**1. Montant total des fonds collectés**

- a. sous forme de bons de caisse et de dépôts à termes (art. 4)
- b. au moyen de prêts interbancaires (art. 6)

Codes	Exercice	Exercice précédent
50340	0	0
50341	0	0
50342	0	0

2. Affectation des fonds collectés

- a. Prêts citoyens accordés
- b. Investissements réalisés (art. 11)
- c. Prêts interbancaires accordés

50350	90.671.049	110.668.945
50351	90.671.049	110.668.945
50352	0	0
50353	0	0

3. Revenus des investissements (art. 11)

50360	0	0
-------	---	---

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.5.1
----	----------------	------------

V. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (poste VII de l'actif)

A. RELEVÉ GENERAL

1. Ventilation des immobilisations financières selon le secteur économique

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont des établissements de crédit
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas des établissements de crédit
- g. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui sont des établissements de crédit
- h. Créances subordonnées sur des entreprises liées qui ne sont pas des établissements de crédit
- i. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont des établissements de crédit
- j. Créances subordonnées sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas des établissements de crédit

2. Cotations

- a. Participations dans des entreprises liées qui sont cotées
- b. Participations dans des entreprises liées qui ne sont pas cotées
- c. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui sont cotées
- d. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et qui ne sont pas cotées
- e. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui sont cotées
- f. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières dans des entreprises qui ne sont pas cotées
- g. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés

Codes	Exercice	Exercice précédent
50501	1.278.342.928	1.278.342.928
50502	0	0
50503	0	0
50504	0	0
50505	0	0
50506	0	0
50507	0	0
50508	0	0
50509	0	0
50510	0	0
50511	0	
50512	1.278.342.928	
50513	0	
50514	0	
50515	0	
50516	0	
50517	0	

N° BE 403.263.840

C-ét 6.5.2

B. RELEVÉ DÉTAILLÉ DE LA VALEUR COMPTABLE DES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

- 1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 2. Mutations de l'exercice**
 - a. Acquisitions
 - b. Cessions et désaffectations
 - c. Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**
- 4. Plus-values au terme de l'exercice**
- 5. Mutations de l'exercice**
 - a. Actées
 - b. Acquisées de tiers
 - c. Annulées
 - d. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 6. Plus-values au terme de l'exercice**
- 7. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 8. Mutations de l'exercice**
 - a. Actées
 - b. Reprises car excédentaires
 - c. Acquisées de tiers
 - d. Annulées
 - e. Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)
- 9. Réductions de valeur au terme de l'exercice**
- 10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
50522P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.278.342.928
50518	0	
50519		
50520	0	
50521	0	
50522	1.278.342.928	
50528P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
50523	0	
50524	0	
50525	0	
50526	0	
50527	0	
50528	0	
50535P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
50529	0	
50530	0	
50531	0	
50532	0	
50533	0	
50534	0	
50535	0	
10710	1.278.342.928	

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.6.1
----	----------------	------------

VI. INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992, ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'établissement détient des droits sociaux représentant au moins 10% du capital souscrit .

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement			par les filiales	Comptes annuels arrêté au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Type	Nombre	%	%				
S.A. CRELAN Bvd Sylvain Dupuis 251 - 1070 Bruxelles 0205764318	Nominative	4.292.807	90,10	0,00	31-12-25	EUR	2.076.117	131.814
EUROPABANK S.A. Burgstraat 170 - 9000 Gent 0400028394	Droit de vote	1	0,01	0,00	31-12-25	EUR	118.163	23.946
CRELAN HOME LOAN SCF SA (France) Rue Carnot 203/205 F-94138 Fontenay-sous-Bois, France	Ordinaire	1	0,01	0,00	31-12-24	EUR	361.295	44.409

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.6.2
----	----------------	------------

B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'établissement est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'établissement précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou C) défini ci-après .

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement, établis, contrôlés et publiés en conformité avec l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectif .

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE, FORME JURIDIQUE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Code éventuel
--	---------------

La SA Crelan et CrelanCo, conjointement liées, forment ensemble, conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 sur le statut et le contrôle des établissements de crédit, une fédération d'établissements de crédit, pour laquelle la SA Crelan est l'institution centrale. Il y a une solidarité totale entre les différentes entités du groupe. CrelanCo complète l'ancrage coopératif de la fédération des institutions de crédits. Ceci explique la raison pour laquelle les résultats de la SA Crelan et CrelanCo sont globalisés. Par conséquent, les chiffres des entités suivantes sont inclus dans ces comptes annuels globalisés : S.A. Crelan et CrelanCo. La SA Crelan publie également des comptes annuels consolidés en normes IFRS.

CrelanCo garantit également par ses statuts d'assister toutes les entités de la fédération Crelan et ses filiales, en leur fournissant des services communs et en leur apportant, sous quelque forme que ce soit, toute l'assistance dont elles pourraient avoir besoin.

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318

N° BE 403.263.840

C-ét 6.7.3

C. COMMISSIONS PAYEES EN REMUNERATION DE L'APPORT D'OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

2. Mutations de l'exercice

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

4. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

5. Mutations de l'exercice

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

7. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50725P	xxxxxxxxxxxxxxx	54.052.970
50721	13.604.765	
50722	22.849.086	
50710	9.244.321	
(+)/(-) 50724	0	
50725	67.657.735	
50732P	xxxxxxxxxxxxxxx	28.220.867
50726	2.270.304	
50727	11.514.624	
50728	0	
50729	0	
50730	9.244.321	
(+)/(-) 50731	0	
50732	30.491.170	
50733	37.166.565	

B. INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
50824P	xxxxxxxxxxxxxx	4.768.028

2. Mutations de l'exercice

(+)/(-)

50820	0	
50821	0	
50822	0	
50823	0	
	0	

- a. Acquisitions, y compris la production immobilisée
- b. Cessions et désaffectations
- c. Transferts d'une rubrique à une autre
- d. Autres

3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

50824	4.768.028	
-------	-----------	--

4. Plus-values au terme de l'exercice

50830P	xxxxxxxxxxxxxx	0
--------	----------------	---

5. Mutations de l'exercice

(+)/(-)

50825	0	
50826	0	
50827	0	
50828	0	
50829	0	
50830	0	

- a. Actées
- b. Acquises de tiers
- c. Annulées
- d. Transférées d'une rubrique à une autre

6. Plus-values au terme de l'exercice

7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50837P	xxxxxxxxxxxxxx	4.768.007
--------	----------------	-----------

8. Mutations de l'exercice

(+)/(-)

50831	22	
50832	22	
50833	0	
50834	0	
50835	0	
50836	0	
	0	

- a. Actées
- b. Reprises
- c. Acquises de tiers
- d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations
- e. Transférées d'une rubrique à une autre
- f. Autres

9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

50837	4.768.028	
-------	-----------	--

10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice

50838	0	
-------	---	--

N° BE 403.263.840

C-ét 6.8.3

C. MOBILIER ET MATERIEL ROULANT**1. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	50843P	xxxxxxxxxxxxxxx	383.997
2. Mutations de l'exercice	(+)/(-)		
a. Acquisitions, y compris la production immobilisée	50839	0	
b. Cessions et désaffectations	50840	0	
c. Transferts d'une rubrique à une autre	50841	0	
	(+)/(-)		
	50842	0	
3. Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	50843	383.997	
4. Plus-values au terme de l'exercice	50849P	xxxxxxxxxxxxxxx	0
5. Mutations de l'exercice	(+)/(-)		
a. Actées	50844	0	
b. Acquises de tiers	50845	0	
c. Annulées	50846	0	
d. Transférées d'une rubrique à une autre	50847	0	
	(+)/(-)		
	50848	0	
	50849	0	
6. Plus-values au terme de l'exercice			
7. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856P	xxxxxxxxxxxxxxx	383.997
8. Mutations de l'exercice	(+)/(-)		
a. Actées	50850	0	
b. Reprises	50851	0	
c. Acquises de tiers	50852	0	
d. Annulées à la suite de cessions et désaffectations	50853	0	
e. Transférées d'une rubrique à une autre	50854	0	
	(+)/(-)		
	50855	0	
9. Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	50856	383.997	
10. Valeur comptable nette au terme de l'exercice	50857	0	

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.9
----	----------------	----------

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

Ventilation du poste XI de l'actif si celui-ci représente un montant important

Autres

Exercice
2.708

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.10
----	----------------	-----------

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

- 1. Charges à reporter
- 2. Produits acquis

Codes	Exercice
51001	0
51002	31.550.534

X.bis EMPLOI DES FONDS DE CLIENTS SEGREGES**Total**

Codes	Exercice
51003	0

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.12
----	----------------	-----------

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

1. Dettes envers des entreprises liées

2. Dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

3. Ventilation des dettes envers la clientèle selon leur durée résiduelle

- a. A vue
- b. De trois mois maximum
- c. De plus de trois mois à un an maximum
- d. De plus d'un an à cinq ans maximum
- e. De plus de cinq ans
- f. A durée indéterminée

4. Ventilation des dettes envers la clientèle selon la nature des débiteurs

- a. Dettes envers les pouvoirs publics
- b. Dettes envers les particuliers
- c. Dettes envers les entreprises

5. Ventilation géographique des dettes envers la clientèle

- a. Origine belge
- b. Origine étrangère

Codes	Exercice	Exercice précédent
51201	1.201.130	0
51202	0	0
51203	4.983.473.431	
51204	7.429.617	
51205	0	
51205	0	
51207	0	
51208	12.823.687.261	
51209	19.158.295	18.066.517
51210	15.465.750.490	11.847.285.073
51211	2.329.681.524	1.962.906.276
51212	17.713.022.031	
51213	101.568.279	

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.14
----	----------------	-----------

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales envers des administrations fiscales

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

2. Dettes fiscales, salariales et sociales envers l'Office national de sécurité sociale

- a. Dettes échues
- b. Dettes non échues

3. Impôts

- a. Impôts à payer
- b. Dettes fiscales estimées

4. Autres dettes

Ventilation si ce sous-poste représente un montant important

- Primes sur options
- Dividendes à payer
- Fournisseurs à payer
- Provisions salariales
- Capital coopérateur

Codes	Exercice
51401	2.353.085
51402	0
51403	2.353.085
51404	15.237
51405	0
51406	15.237
51407	0
51408	3.087.680
	0
	51.088.953
	1.964
	445.962
	8.140.997

N°	BE 403.263.840	Cét 6.15
----	----------------	----------

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

- 1. Charges à imputer
- 2. Produits à reporter

Codes	Exercice
51501	124.916.429
51502	0

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.16
----	----------------	-----------

XVI. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (poste VI.A.3 du passif)

Ventilation des autres risques et charges si ce poste représente un montant important

Provision Litiges

Exercice
4.656.707

N° BE 403.263.840

C-ét 6.18.1

XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A. ETAT DU CAPITAL

1. Capital social

- a. Capital souscrit au terme de l'exercice
- b. Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
20910P (20910)	xxxxxxxxxxxxx 1.278.303.141	1.138.290.587

- c. Modifications au cours de l'exercice
- Augmentation Parts Sociales
- Diminution Parts Sociales

Codes	Montants	Nombre d'actions
	167.110.125	13.476.623
	27.097.571	2.185.288

- d. Représentation du capital
- e. Catégories d'actions
- Parts sociales

	1.278.303.141	103.088.963
--	---------------	-------------

- f. Actions nominatives
- g. Actions dématérialisées

51801	xxxxxxxxxxxxx	103.088.963
51802	xxxxxxxxxxxxx	0

2. Capital non libéré

- a. Capital non appelé
- b. Capital appelé, non versé
- c. Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(20920)	0	xxxxxxxxxxxxx
51803	xxxxxxxxxxxxx	0

3. Actions propres

- a. Détenues par l'établissement lui-même
- * Montant du capital détenu
- * Nombre d'actions correspondantes
- b. Détenues par ses filiales
- * Montant du capital détenu
- * Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
51804	0
51805	0
51806	0
51807	0

4. Engagement d'émission d'actions

- a. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
- * Montant des emprunts convertibles en cours
- * Montant du capital à souscrire
- * Nombre maximum d'actions à émettre
- b. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
- * Nombre de droits de souscription en circulation
- * Montant du capital à souscrire
- * Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

51808	0
51809	0
51810	0
51811	0
51812	0
51813	0

5. Capital autorisé non souscrit

51814	0
-------	---

6. Parts non représentatives du capital

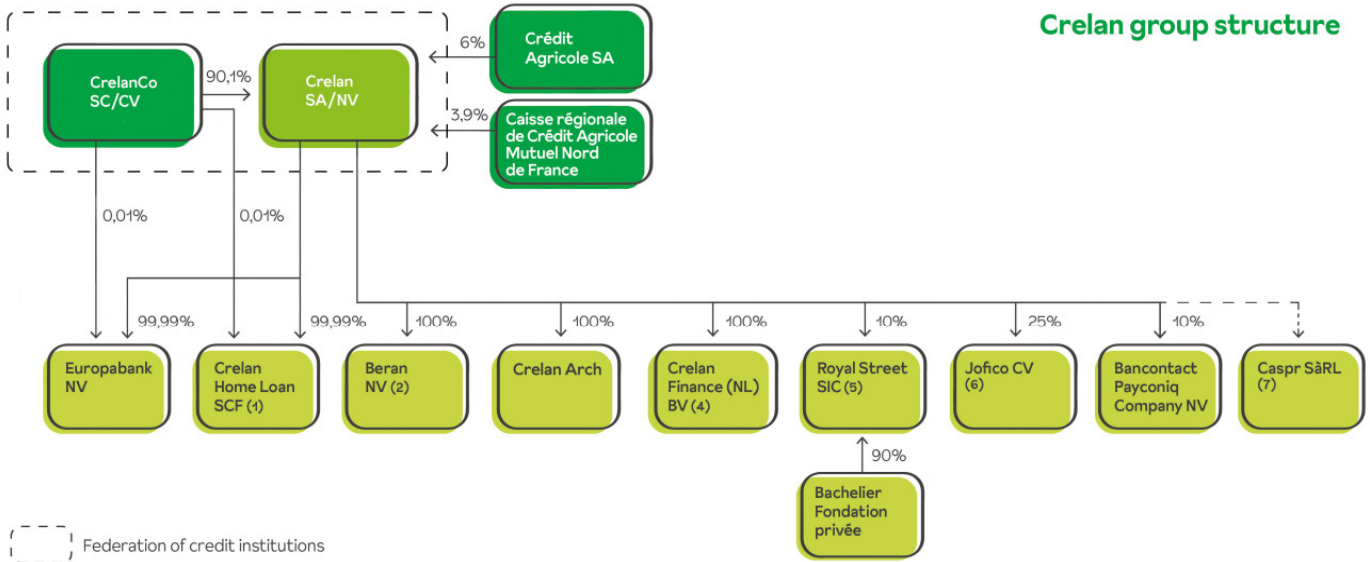
- a. Répartition
- * Nombre de parts
- * Nombre de voix qui y sont attachées
- b. Ventilation par actionnaire
- * Nombre de parts détenues par la société elle-même
- * Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
51815	0
51816	0
51817	0
51818	0

B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ETABLISSEMENT A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ETABLISSEMENT



Crelan group structure



- (1) French special vehicle (SPV) issuing covered bonds backed by mortgage loans (name change upon approval)
- (2) Belgian entity owning the land where the Berchem HQ is built upon
- (3) Belgian entity owning the land and the building The Arch where the new HQ will be installed in Q4 2026
- (4) Dutch special vehicle (SPV) issuing EMTN's (name change upon approval)
- (5) Belgian special vehicle (SPV) issuing RMBS's (actually unused)
- (6) Belgian cooperative company focusing on joint operations of ATM's
- (7) Luxembourg special vehicle (SPV) issuing RMBS's. Although Crelan is not shareholder, it exercises control so that Caspr SàRL falls within the consolidation perimeter.

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.19
----	----------------	-----------

XIX. VENTILATION DU BILAN, SI CELUI-CI EST SUPERIEUR A 15 MILLIONS D'EUROS, EN EUROS ET EN DEVISES ETRANGERES

1. Total de l'actif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

2. Total du passif

- a. En euros
- b. En monnaie étrangère (contre-valeur en euros)

Codes	Exercice
51901	19.709.328.197
51902	0
51903	19.709.328.197
51904	0

N° BE 403.263.840

C-ét 6.23.1

XXIII. RESULTATS D'EXPLOITATION (postes I à XV du compte de résultats)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. Ventilation des résultats d'exploitation selon leur origine			
a. Intérêts et produits assimilés	(40100)	327.718.733	354.288.533
* Sièges belges	52301	327.718.733	354.288.533
* Sièges à l'étranger	52302	0	0
b. Revenus de titres à revenu variable : d'actions, parts de sociétés et autres titres à revenu variable	(40310)	0	0
* Sièges belges	52303	0	0
* Sièges à l'étranger	52304	0	0
c. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans des entreprises liées	(40320)	62	86
* Sièges belges	52305	62	86
* Sièges à l'étranger	52306	0	0
d. Revenus de titres à revenu variable : de participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	(40330)	0	0
* Sièges belges	52307	0	0
* Sièges à l'étranger	52308	0	0
e. Revenus de titres à revenu variable : d'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	(40340)	0	0
* Sièges belges	52309	0	0
* Sièges à l'étranger	52310	0	0
f. Commissions perçues	(40400)	24.453.921	21.892.565
* Sièges belges	52311	24.453.921	21.892.565
* Sièges à l'étranger	52312	0	0
g. Bénéfice provenant d'opérations financières	(40600)	48.605	0
* Sièges belges	52313	48.605	0
* Sièges à l'étranger	52314	0	0
h. Autres produits d'exploitation	(41400)	8.091.247	7.241.745
* Sièges belges	52315	8.091.247	7.241.745
* Sièges à l'étranger	52316	0	0
2. Travailleurs inscrits au registre du personnel			
a. Nombre total à la date de clôture	52317	17,00	18,00
b. Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	52318	16,90	18,80
* Personnel de direction	52319	0,00	0,00
* Employés	52320	16,90	18,80
* Ouvriers	52321	0,00	0,00
* Autres	52322	0,00	0,00
c. Nombre d'heures effectivement prestées	52323	20.646,00	24.862,00
3. Frais de personnel			
a. Rémunérations et avantages sociaux directs	52324	1.582.034	1.729.142
b. Cotisations patronales d'assurances sociales	52325	409.890	451.372
c. Primes patronales pour assurances extralégales	52326	88.608	154.925
d. Autres frais de personnel	52327	34.455	62.595
e. Pensions	52328	0	0
4. Provisions pour pensions et obligations similaires			
a. Dotations	52329	0	0
b. Utilisations et reprises	52330	0	0

(+) 0

(-) 0

N° BE 403.263.840

C-ét 6.23.2

5. Ventilation des autres produits d'exploitation si ce poste représente un montant important

	Exercice	Exercice précédent
Recupération frais crédits	3.983.210	3.157.916
Recupération frais d'exploitation	0	577.421
Recupération dossiers crédits complètement amortis	44.401	106.676
Recupération frais généraux	87.256	0
Revenus gestion crédits	307.914	316.678
Vente crédits douteux complètement amortis	0	0
Facturation fees	3.129.255	2.603.518
Autres	539.211	479.536

6. Autres charges d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent
a. Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	52331 17.012.984	16.922.665
b. Autres	52332 751.056	364.535
c. Ventilation des autres charges d'exploitation si ce poste représente un montant important		

7. Résultats d'exploitation relatifs aux entreprises liées

	52333 180.249.055	229.083.853
--	-------------------	-------------

8. Charges d'exploitation relatives aux entreprises liées

	52334 111.937.832	136.354.778
--	-------------------	-------------

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.25
----	----------------	-----------

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

1. Plus-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
2. Moins-values réalisées sur la cession d'actifs immobilisés à des entreprises liées
3. Ventilation des autres résultats exceptionnels si ce poste représente un montant important
 - Ecart de migration
 - Divers
4. Ventilation des autres charges exceptionnelles si ce poste représente un montant important
 - Divers
5. Plus-values réalisées sur la vente d' entreprises liées

Codes	Exercice
52501	0
52502	0
	244.701
	0
	9.289
	0

N° BE 403.263.840

C-ét 6.26

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT**1. Impôts sur le résultat de l'exercice**

- a. Impôts et précomptes dus ou versés
- b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- c. Suppléments d'impôts estimés

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a. Suppléments d'impôts dus ou versés
- b. Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

3. Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- Déduction intérêts notionnels
- Dividendes perçus, non taxés
- Dividendes versés, déductibles

4. Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**5. Sources de latences fiscales**

- a. Latences actives
 - * Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - * Excédents RDT, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- b. Latences passives
 - * Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
52601	7.511.925
52602	6.500.018
52603	0
52604	1.011.906
52605	-5.622
52606	-5.622
52607	0
	0
	0
	41.516.449

Codes	Exercice
52608	0
52609	0
	0
52610	0

N° BE 403.263.840

C-ét 6.27

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**1. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales, portées en compte**

- a. A l'établissement (déductible)
- b. Par l'établissement

2. Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- a. Prémcompte professionnel
- b. Prémcompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
52701	1.394	11.202
52702	233.933	182.730
52703	543.857	579.108
52704	3.507.440	1.517.040

N°	BE 403.263.840
----	----------------

C-ét 6.28.2

B. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Mention de telles transactions si elles sont significatives, y compris le montant de ces transactions, la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la situation financière de l'établissement :

Compte courant permettant les mouvements financiers entre Crelan SA et CrelanCo
 Participation dans le capital de Crelan SA

Exercice
12.129.229.322
1.278.342.556

C. NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DU BILAN QUI

Exercice

N° BE 403.263.840

C-ét 6.29

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**1. Créances sur les personnes précitées**

- a. Conditions essentielles des créances (y compris de taux et de durée)

Conformément à l'Arrêté royal du 5 Décembre 2016, les prêts aux administrateurs et membres de la direction sont conformes au marché que ce soit en terme de tarif et/ou de durée.

- b. Montants éventuellement remboursés ou auxquels il a été renoncé

2. Garanties constituées en leur faveur

- a. Conditions principales des garanties constituées

3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

- a. Conditions principales des autres engagements

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

- a. Aux administrateurs et gérants
b. Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
52901	128.232
	128.232
	0
52902	0
	0
52903	0
	0
52904	0
52905	0

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**1. Emoluments du (des) commissaire(s)****2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

- a. Autres missions d'attestation
b. Missions de conseils fiscaux
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- a. Autres missions d'attestation
b. Missions de conseils fiscaux
c. Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
52906	6.000
52907	17.000
52908	0
52909	0
52910	0
52911	0
52912	0

4. Mentions en application de l'article 3 :64, § 2 et § 4, du Code des sociétés et des associations

N° BE 403.263.840

C-ét 6.32.1

XXXII. Déclaration relative aux comptes consolidés**A. Informations à compléter par tous les établissements****L'établissement établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*****L'établissement n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'il en est exempté pour la (les) raison(s) suivante(s)***

L'établissement ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou de droit étranger*

L'établissement est lui-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

*CrelanCo fait partie d'une fédération d'établissement de crédit, composée des établissements suivants ; S.A. Crelan et CrelanCo. Dans cette construction la S.A. Crelan est l'établissement central qui gère et est responsable de l'ensemble des autres établissements.*SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318**B. Informations à compléter par l'établissement s'il est une filiale ou une filiale commune**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

SA Crelan
Bvd Sylvain Dupuis 251
1070 Bruxelles
BE 205.764.318**L'entreprise mère établit et publie des comptes consolidés en normes IFRS**

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile .

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés .

N°	BE 403.263.840	C-ét 6.34
----	----------------	-----------

XXXIV. Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

N°	BE 403.263.840	C-ét 7.1
----	----------------	----------

BILAN SOCIAL (en euros)

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'établissement	310		
--	-----	--	--

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice

	Codes	Total	1.Hommes	2.Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	15,10	11,30	3,80
Temps partiel	1002	2,30	1,00	1,30
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	16,90	12,10	4,80
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	18.002,00	16.542,00	1.460,00
Temps partiel	1012	2.644,00	1.028,00	1.616,00
Total	1013	20.646,00	17.570,00	3.076,00
Frais de personnel				
Temps plein	1021	1.840.223	1.629.795	210.428
Temps partiel	1022	240.308	78.870	161.439
Total	1023	2.080.531	1.708.665	371.866
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	34.455	29.322	5.133

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P.Total	1P.Hommes	2P.Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	18,80	13,90	4,90
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	24.862,00	20.313,00	4.549,00
Frais de personnel	1023	2.350.290	1.883.036	467.254
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	62.595	51.142	11.453

N° BE 403.263.840

C-ét 7.2

BILAN SOCIAL (en euros)

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA
ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	14,00	3,00	16,20
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	14,00	3,00	16,20
Contrat à durée déterminée	111	0,00	0,00	0,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0,00	0,00	0,00
Contrat de remplacement	113	0,00	0,00	0,00
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	11,00	1,00	11,80
de niveau primaire	1200	0,00	0,00	0,00
de niveau secondaire	1201	2,00	1,00	2,80
de niveau supérieur non universitaire	1202	5,00	0,00	5,00
de niveau universitaire	1203	4,00	0,00	4,00
Femmes	121	3,00	2,00	4,40
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1,00	0,00	1,00
de niveau supérieur non universitaire	1212	0,00	1,00	0,90
de niveau universitaire	1213	2,00	1,00	2,50
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0,00	0,00	0,00
Employés	134	14,00	3,00	16,20
Ouvriers	132	0,00	0,00	0,00
Autres	133	0,00	0,00	0,00

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ETABLISSEMENT**Au cours de l'exercice**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,00	0,00
Nombre d'heures effectivement prestées	151	0,00	0,00
Frais pour l'établissement	152	0,00	0,00

N° BE 403.263.840

C-ét 7.3

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	0,00	0,00	0,00
210	0,00	0,00	0,00
211	0,00	0,00	0,00
212	0,00	0,00	0,00
213	0,00	0,00	0,00

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Prépension

Licenciement

Autre motif

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'établissement comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1,00	0,00	1,00
310	1,00	0,00	1,00
311	0,00	0,00	0,00
312	0,00	0,00	0,00
313	0,00	0,00	0,00
340	1,00	0,00	1,00
341	0,00	0,00	0,00
342	0,00	0,00	0,00
343	0,00	0,00	0,00
350	0,00	0,00	0,00

N° BE 403.263.840

C-ét 7.4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	13,00	5811	3,00
5802	457,88	5812	85,62
5803	39.601	5813	7.405
58031	39.601	58131	7.405
58032	0	58132	0
58033	0	58133	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

5821	4,00	5831	0,00
5822	60,00	5832	0,00
5823	3.428	5833	0

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'établissement

5841	0,00	5851	0,00
5842	0,00	5852	0,00
5843	0	5853	0

T.V.A.	BE 403.263.840	C-ét 7
--------	----------------	--------

REGLES D'EVALUATION

Portefeuille-titres

La comptabilisation des titres se fait à leur prix d'acquisition.

Le portefeuille commercial trading est évalué au prix du marché et le portefeuille de placement à la valeur actuarielle.

Les titres en devises étrangères sont évalués sur base du cours de la BNB à la fin de chaque période de reporting.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Sont repris dans le poste immobilisations corporelles :

- les terrains et immeubles;
- les installations, les machines, l'équipement, le mobilier et le matériel roulant;
- les droits d'usage de biens mobiliers et immobiliers sur base de contrats de leasing ou similaires non résiliables;
- les frais d'aménagement d'immeubles loués, pour autant qu'ils n'aient pas été pris en charge immédiatement.

Les immobilisations corporelles sont mentionnées sur l'actif pour leur valeur comptable nette, à savoir le prix d'acquisition diminué des amortissements appliqués.

Ces actifs sont repris à leur prix d'acquisition, frais accessoires et impôts non récupérables compris. Les frais accessoires et les impôts non récupérables suivent le même régime d'amortissement que l'investissement auquel ils se rapportent.

Les amortissements des immobilisations corporelles se font dégressivement pour les investissements faits jusqu'au 31/12/2019.

- Terrains et œuvres d'art: 0%
- Immeubles: 3% linéairement à partir de la treizième année
- Immeubles commerciaux: 1/3 l'année d'investissement, les 2/3 restants sont amortis dégressivement et, à partir de la septième année, 3 % linéairement.
- Frais d'aménagement et d'installation: 10% linéairement à partir de la cinquième année
- Mobilier: 10% linéairement à partir de la cinquième année
- Coffres: 10 % linéairement à partir de la cinquième année

Pour les investissements faits depuis le 01/01/2020, les amortissements des immobilisations corporelles se font linéairement.

- Terrains et œuvres d'art: pas d'amortissement
- Immeubles: en fonction de la durée de vie de l'investissement, les amortissements se font sur 10 ou 33 ans

T.V.A.	BE 403.263.840	C-ét 7
--------	----------------	--------

- Frais d'aménagement et d'installation: sur 10 ans
- Mobilier: sur 10 ans
- Machines: sur 5 ans
- Matériel: sur 5 ans
- Coffres: sur 10 ans
- Enseignes lumineuses: entre 5-10 ans

Les voitures, y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables, sont amorties linéairement sur 5 ans.

Les actifs mis hors service et les biens immobiliers acquis en vue de la revente, ne sont pas repris ici.

Le goodwill qui est constitué à la prise d'une participation dans une autre société, est amorti linéairement sur une durée de 20 ans.

Les coûts de rachat de clientèle sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée de 10 ans.

Les commissions de production, ainsi que les commissions dites 'd'expertise', payées aux agents pour les crédits, sont activées en immobilisations incorporelles et amorties sur base d'une estimation de la durée de vie du produit sous-jacent, avec un maximum de soixante mois.

Le logiciel acheté chez des tiers est activé et amorti linéairement sur 5 ans.

Depuis 2012, Crelan SA active certaines dépenses effectuées concernant le développement des logiciels à usage interne. Ces frais activés sont repris en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne.

Les coûts de développement internes et externes relatifs aux logiciels générés en interne, sont repris en tant qu'actif et amortis linéairement sur leurs durées estimées d'utilisation avec un maximum de dix ans.

La décision prise par la société a pour but de répartir dans le temps le coût des logiciels au même rythme que les bénéfices engendrés par ces derniers. Les coûts de recherche internes et externes relatifs au logiciel généré en interne, sont immédiatement repris dans le résultat de l'exercice.

Immobilisations financières

Sont reprises sous les participations, les participations dans des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, ainsi que les droits sociaux (actions) qui sont détenus dans d'autres sociétés, en vue de créer un lien durable et spécifique avec ces dernières, dans le but de permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la politique.

Les participations et autres actions et parts qui appartiennent aux immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les coûts d'acquisition sont imputés à l'exercice pendant lequel ils ont été encourus.

T.V.A.	BE 403.263.840	C-ét 7
--------	----------------	--------

Les réductions de valeur sont appliquées exclusivement en cas de dépréciation ou perte de valeur durable. Le caractère durable de la réduction de valeur est déterminé sur base de la position, de la rentabilité et des perspectives de la société concernée.

Les participations et autres actions et parts qui appartiennent aux immobilisations financières peuvent être réévaluées, si elles présentent une plus-value certaine et durable. L'ampleur de la plus-value doit être évaluée sur base de l'utilité pour la banque.

Les créances subordonnées ou autres créances porteur d'intérêts sur les filiales sont également incluses dans cette section. Celles-ci sont comptabilisées à hauteur des sommes versées et toute différence avec le montant à recevoir lors du remboursement est incluse et étalé dans le résultat en composante d'intérêts.

Proratization d'intérêts

Les revenus et les coûts d'intérêt sont proratisés conformément aux dispositions légales. Le calcul des intérêts a lieu conformément aux prescriptions légales et aux dispositions contractuelles des produits sous-jacents.

Crédits

Les frais de dossier imputés sont immédiatement repris dans le résultat au début des crédits concernés, les primes d'assurances-crédit sont reprises annuellement dans le résultat lors du paiement.

Les commissions dues sur les garanties bancaires octroyées (payables à l'avance) sont immédiatement reprises dans le résultat.

Les crédits à long terme, les crédits à tempérament et les leasings sont repris dans le bilan pour le solde du capital non remboursé, majoré des intérêts échus mais non payés et des frais divers à payer par les emprunteurs.

Les intérêts acquis non échus (intérêts encaissés à l'avance) sont comptabilisés pro rata temporis dans le résultat via un compte de régularisation.

Pour les crédits sains (ni douteux, ni incertains) ou à évolution incertaine (regroupant les crédits non douteux présentant des arriérés entre 31 et 90 jours), une réduction de valeur est constituée par ensemble homogène de crédits, sur base de la perte attendue ou "expected loss", telle que mesurée par les systèmes de notation utilisées pour les calculs dans le cadre de la réglementation Bâle. De plus, un facteur de correction est appliqué pour prendre en compte la période d'émergence de la perte. La révision des données se fait de manière périodique.

Pour les crédits en défaut selon Bâle II, c'est-à-dire d'une part le défaut quantitatif avec un arriéré supérieur à 90 jours (avec contagion) et, d'autre part, le défaut qualitatif, c'est-à-dire lorsque la contrepartie est dégradée avec un risque de non-respect de la totalité des engagements, une réduction de valeur individuelle est constituée sur base de la position de risque du dossier, avec un facteur de correction

T.V.A.	BE 403.263.840	C-ét 7
--------	----------------	--------

intégrant la probabilité statistique de retour en encours sain. Sur le plan comptable, un transfert en créances douteuses est effectué à la date de dénonciation du contrat par la banque et la comptabilisation de la réduction de valeur est effectuée. Une révision mensuelle est réalisée.

Dès cet instant, ces dossiers sont réévalués à chaque traitement et la réduction de valeur est adaptée si nécessaire. Au moins une fois par an, tous les dossiers dénoncés font l'objet d'un examen. Pour les PAT dénoncés, une réduction de valeur collective est calculée sur base du LGD "loss given default" des PAT. La révision des données se fait de manière périodique

Éléments en monnaies étrangères

Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont convertis en euro à la fin de chaque période de reporting, sur base des cours de la BNB. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères sont repris à la valeur d'acquisition convertie en euro, sur base du cours de change.

Instruments financiers dérivés

Les engagements éventuels, qui peuvent résulter de l'usage d'instruments financiers dérivés, sont enregistrés dans les postes hors bilan à la date de conclusion. Les résultats sont calculés et comptabilisés en fonction de la nature de l'opération concernée.

Les résultats des contrats susmentionnés sont comptabilisés différemment selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'autres opérations, et ce conformément aux dispositions de l'article 36bis de l'Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit (tel que modifié par l'AR du 29 août 2021).

Les résultats des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique avec l'imputation des charges ou des produits de l'élément couvert.

Les opérations ne qualifiant pas comme couverture sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture du bilan. Lorsqu'aucun marché liquide n'existe pour ces opérations, seules les variations de valeur négatives sont comptabilisées en résultat pour chaque type d'opération.

Les instruments de macro-couverture qui ne sont plus qualifiés comme tels dans les livres (soit volontairement, soit parce qu'ils ne répondent plus aux conditions d'efficacité) mais qui restent au sein du patrimoine de l'établissement, sont évalués à leur juste valeur à ce moment-là et inscrits au bilan sous un poste d'actif ou de passif, selon le cas. Cette valeur est enregistrée en contrepartie dans un compte d'attente sous les comptes de régularisation ; le solde de ce compte est comptabilisé en résultat de manière symétrique avec l'imputation des charges ou produits des éléments couverts, sur la durée la plus courte entre (i) la durée résiduelle initialement fixée de la couverture et (ii) la durée résiduelle effective des éléments couverts. Ces instruments sont ensuite comptabilisés de manière prospective à leur juste valeur à la date de clôture du bilan.

T.V.A.	BE 403.263.840	C-ét 7
--------	----------------	--------

Pour les instruments de macro-couverture qui ne font plus partie du patrimoine de l'établissement, la juste valeur résiduelle, dans la mesure où elle peut être assimilée à un résultat de couverture, est inscrite dans un compte d'attente sous les comptes de régularisation. Le solde de ce compte est comptabilisé en résultat de manière symétrique avec l'imputation des charges ou produits des éléments couverts, sur la durée la plus courte entre : (i) la durée résiduelle initialement fixée de la couverture et (ii) la durée résiduelle effective des éléments couverts. Lorsque la juste valeur résiduelle ne peut être assimilée à un résultat de couverture, elle est directement comptabilisée en résultat.

Les swaps de taux conclus dans le cadre de la titrisation des prêts hypothécaires font partie de la gestion ALM, plus spécifiquement en ce qui concerne le risque de liquidité de la banque. Pour cette raison, et à condition que la neutralité de ces opérations par rapport au risque de taux global de l'établissement puisse être démontrée, ces swaps de taux peuvent également bénéficier d'un traitement au prorata (article 36bis§4) après approbation préalable de la Banque nationale de Belgique, et ce pour chaque nouvelle opération de titrisation.

Pour les swaps de taux dont la neutralité par rapport au risque de taux global de l'établissement ne peut plus être démontrée, ils sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de clôture du bilan (uniquement les variations négatives si aucun marché liquide n'existe).

Le prix de vente différé est considéré comme acquis et reconnu dans le résultat de la banque dès lors qu'il est jugé suffisamment certain.

COMPENSATION

Dans les cas où la banque dispose d'accords contractuels permettant le règlement net en espèces entre la banque et sa contrepartie, tant en cas de difficultés de paiement de l'une des parties qu'en cas de règlement normal, la banque comptabilise la créance ou la dette nette vis-à-vis de cette contrepartie dans ses comptes annuels.